

## Évolutions monétaires – France • Février 2018

### Nouvelle décélération des ressources résidentes

Les ressources monétaires résidentes ralentissent en février, pour le sixième mois consécutif (+5,4 % après + 5,9 % en janvier, + 8,9 % en septembre 2017), en raison principalement de la décélération des dépôts à vue (+ 10,6 % après + 11,8 % en janvier, + 15,7 % en septembre). La croissance des ressources résidentes incluses dans M2-M1 (dépôts à terme inférieur à 2 ans et comptes sur livret) se fait également moins forte (+ 3,5 %, après + 3,9 % en janvier).

Après prise en compte des engagements et avoirs monétaires bruts vis-à-vis du reste de la zone euro, la croissance de la composante française de l'agrégat M3 diminue (+ 6,9 %, après + 7,7 %).

#### France : ressources monétaires des institutions financières monétaires

	Encours (en Mds €) (a)		Taux de croissance annuel (en %) (a)	
	févr-18	déc-17	janv-18	févr-18
Dépôts à vue	934	12,9	11,8	10,6
<b>= Ressources résidentes incluses dans M1</b>	<b>934</b>	<b>12,9</b>	<b>11,8</b>	<b>10,6</b>
Dépôts à terme ≤ 2 ans	120	-1,7	1,1	-0,6
+ Comptes sur livret	651	4,5	4,4	4,3
<b>= Ressources résidentes incluses dans M2-M1</b>	<b>772</b>	<b>3,5</b>	<b>3,9</b>	<b>3,5</b>
Titres d'OPC monétaires	264	-0,5	-1,4	-2,1
+ Pensions	23	37,4	13,9	22,5
+ Titres de créance ≤ 2 ans	59	-13,1	-17,0	-13,6
<b>= Ressources résidentes incluses dans M3-M2</b>	<b>345</b>	<b>-0,9</b>	<b>-3,6</b>	<b>-2,9</b>
<b>Total des ressources résidentes incluses dans M3</b>	<b>2 051</b>	<b>6,7</b>	<b>5,9</b>	<b>5,4</b>
+ Engagements monétaires bruts vis-à-vis du reste de la zone euro	228	26,1	26,9	23,9
- Avoirs monétaires bruts vis-à-vis du reste de la zone euro	46	9,7	8,5	14,5
<b>= Composante française de l'agrégat monétaire M3 de la zone euro</b>	<b>2 233</b>	<b>8,3</b>	<b>7,7</b>	<b>6,9</b>

(a) Données cvs.

Source et réalisation : BANQUE DE FRANCE – DIRECTION GÉNÉRALE DES STATISTIQUES



## Complément

L'encours des avoirs monétaires (hors billets et pièces) est constitué de placements d'une durée inférieure ou égale à 2 ans que les agents détenteurs de monnaie (ménages, sociétés non financières, administrations publiques hors administration centrale, sociétés d'assurance, OPC non monétaires, entreprises d'investissement et organismes de titrisation, pour l'essentiel) détiennent auprès des institutions financières monétaires (établissements de crédit, sociétés de financement, Caisse des dépôts et consignations, OPC monétaires et banque centrale).

Les comptes sur livrets comprennent les livrets A, les livrets de développement durable, les comptes d'épargne logement, les livrets d'épargne populaire, les livrets jeunes et les livrets ordinaires. L'épargne réglementée est en partie centralisée au Fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations et ne fait ainsi que transiter par les bilans des banques. Les pensions sont des opérations d'achats temporaires de titres par la clientèle (notamment entreprises, assurances et OPC non monétaires). Les titres de créance à deux ans au plus comprennent principalement des certificats de dépôts émis par les banques françaises et souscrits par des clients qui n'ont pas la qualité d'établissement de crédit ou d'OPC monétaire.

Les taux de croissance des encours sont calculés en corrigeant les variations d'encours des effets ne résultant pas de transactions économiques, en particulier des corrections d'erreurs de classement, mais pas des effets de change.

